



Syndicat des Médecins Généralistes

COMMUNIQUE
du 03 décembre 2009

GRIPPE : LA PLACE DES GENERALISTES

Le syndicat UNION GENERALISTE, branche généraliste de la FMF, souligne le profond écœurement des médecins généralistes suite aux propos tenus sur leur place dans la vaccination anti-grippale.

Ces propos dénotent une méconnaissance totale du rôle de la médecine générale libérale en France : Les médecins généralistes font actuellement face à une épidémie importante et n'ont en rien besoin de surcroît d'activité, encore moins pour des raisons financières. De plus, même si le premier ministre envoie un message clair aux préfets pour laisser les médecins généralistes dans leur cabinet, au moment où les patients ne cessent de souligner combien la vaccination par le généraliste aurait été performante, les pouvoirs publics continuent à s'obstiner avec un dispositif d'Etat inopérant.

[Dès le 23 juillet, Union Généraliste préconisait la possibilité de vacciner au cabinet médical dans un communiqué.](#)

La place du médecin dans l'acte vaccinal est de juger de l'INDICATION du vaccin au vu des données médicales de son patient. Habituellement, cette décision se traduit par une PRESCRIPTION, sous forme d'ORDONNANCE, avec le nom du médecin en haut et sa signature en bas !

Le médecin traitant est évidemment celui qui est le plus compétent pour cela et celui qui est à même de l'effectuer avec le moins de perte de temps. Il serait par conséquent logique d'organiser deux files de patients dans les centres de vaccination : ceux qui sont adressés par leur médecin avec une prescription et ceux qui préfèrent un dialogue avec le médecin présent. Le gain de temps et la réduction des files seraient conséquents.

Quant aux patients à domicile et à risque, la solution évidente est la vaccination par le médecin lui même ou par l'infirmière, comme c'est le cas pour la grippe saisonnière, alors qu'on s'apprête à transférer ces patients dans les centres de vaccination à grands frais de transports.

UNION GENERALISTE appelle le ministère à réunir les représentants des médecins pour étudier avec eux les modalités d'organisation de la suite de cette campagne vaccinale et non pour leur faire part de décisions prises sans concertation.